

44551 **n-Heptane****1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie****1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Dénomination:

n-Heptane

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

Identification de la société ou compagnie:

LAURYLAB

5 rue Charles Martin

BP 90

69192 Saint Fons Cedex

Tél. 04 72 89 54 55

e-mail: laurylab@wanadoo.fr

Fax : 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: n-Heptane

Formule: C₇H₁₆ M.=100,21 CAS [142-82-5]

Numéro CE (EINECS): 205-563-8

Numéro d'indice CE: 601-008-00-2

4. Premiers soins**4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

- Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.
- 4.4 Yeux:**
Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.
- 4.5 Ingestion:**
Eviter de vomir. Risque d'aspiration. Administrer de l'huile de vaseline comme laxatif (3 ml/kg). Recourir à l'assistance d'un médecin. Eviter le lavage d'estomac. Ne pas boire de lait. Ne pas administrer d'huiles digestives. Ne pas administrer d'huile de ricin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.
- 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:**

- 5.3 Risques particuliers:**
Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- 5.4 Equipements de protection:**

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1 Précautions individuelles:**
Ne pas inhaler les vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.
- 6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:**
Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur.
Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

- 7.1 Manipulation:**
Eviter la formation de charges électrostatiques.
- 7.2 Stockage:**
Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en plastique.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

- 8.1 Mesures techniques de protection:**

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-ED: 500 ppm ou 2085 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A. Filtre P.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide transparent et incolore.

Odeur:

Caractéristique.

Point d'ébullition: 98,4°C

Point de fusion: -90,6°C

Point d'inflammation: -4°C

Température d'auto-ignition: 220°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 1,1 / 6,7 vol. %

Pression de vapeur: 48 hPa (20°C)

Densité (20/4): 0,684

Solubilité: Inmiscible avec de l'eau.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

CTLo inh homme: 1000 ppm/6m

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par ingestion et inhalation: Irritation des muqueuses, narcose. Peut provoquer maux de tête, vertige, perte de connaissance, paralysie respiratoire.

En contact avec la peau: lésions de la peau. Peut provoquer un effet dégraissant sur la peau, avec risque d'infection secondaire.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

Distribution: log P(oct)= 4,66 Distribution: log BCF= 3,31

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC₅₀ (mg/l) :

Poissons = 220 - 270 mg/l ; Classification : Fort. tox.

Algues = EC₀ >200 ; Classification : Fort. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) = >50 mg/l ; Classification : Fort. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations :

Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test :-----

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = -----

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations :

Données non disponibles.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = -----

12.4.3 - Observations :

Données non disponibles.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Produit peu polluant.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: HEPTANE

ONU 1206 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: HEPTANE

ONU 1206 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: HEPTANE

ONU 1206 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 307 PAX 305

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon REACH

Symboles: **N S V**

Indications de danger: Facilement inflammable Nocif Dangereux pour l'environnement

Phrases R: 11-38-50/53-65-67 Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S: 9-16-29-33-60-61-62 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eliminer le produit et son

récepteur comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales-la fiche de données de sécurité. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Numéro d'indice CE: 601-008-00-2

16. Autres informations

Numéro et date de la révision:3 16.04.08

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 8.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.